

KALLISTE REVISION COMPTABLE

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix-Bastia

Agréée près la Cour d'Appel de Bastia

**C.R.V.I. de CORSE
CENTRE DE RECHERCHE VITICOLE DE CORSE
ASSOCIATION LOI DE 1901
SIEGE SOCIAL : Pôle agronomique
20230 SAN GIULIANO**

**ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Siège Social :

Parc technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo - 20600 BASTIA

☎ 04 95 30 18 60 ~ Fax 04 95 33 68 50Z

Mail : krc@kalliste-fiduciaire.com

SARL au Capital de 100 000 €uros - Siret 343 744 991 00039 - APE 6920Z
Numéro de TVA Intracommunautaire FR49343744991

**C.R.V.I. de CORSE
CENTRE DE RECHERCHE VITICOLE DE CORSE
ASSOCIATION LOI DE 1901
SIEGE SOCIAL : Pôle agronomique
20230 SAN GIULIANO**

**ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames,
Messieurs les Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du C.R.V.I relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels (cf. le paragraphe intitulé « Changements de méthodes » dans la partie « Principes et méthodes comptables » de l'annexe).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous précisons que nous avons porté une attention particulière au contrôle des produits dont notamment les subventions en analysant leur consommation et ses incidences comptables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit



face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bastia, le 4 juin 2026

Pour la SARL KALLISTE REVISION COMPTABLE

**Le Gérant
Paul FLACH**



Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



CRVI DE CORSE

1580 Strada di u Favalellu
20230 SAN GIULIANO

SIREN : 418.134.938

Forme juridique : Association déclarée

EXTENDEO

SELAS au capital de 400000 Euros - SIREN : 812737104

RES. DOMAINE DU LEVANT III BT A 1700 AV DE BORGIO, 20290 BORGIO

Tél : 04.95.58.44.58 - extendeo.fr

Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat	7
Détails des comptes	9
Bilan actif détaillé	10
Bilan passif détaillé	12
Compte de résultat détaillé	14
Annexe	19
Préambule	20
Principes et méthodes comptables	22
Postes du bilan et du compte de résultat	26
Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance	32
Opérations et engagements hors bilan	33
Informations relatives à l'effectif	34
Informations complémentaires	35

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	19 394	18 569	825	793
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	4 363		4 363	4 363
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	715 113	585 035	130 078	163 044
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	814		814	814
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts	600		600	1 000
Autres immobilisations financières	30		30	30
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	740 329	603 603	136 726	170 060
STOCKS ET EN-COURS	11 573		11 573	5 943
Matières premières et autres approvisionnements	11 183		11 183	5 943
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	390		390	
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	89 651	4 475	85 175	46 482
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	845 798	19 681	826 117	742 578
Charges constatées d'avance	6 883		6 883	16 396
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	515 636		515 636	752 381
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 469 541	24 156	1 445 385	1 563 780
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 209 870	627 760	1 582 111	1 733 840

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	653 514	582 674
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	653 514	582 674
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 5 374	70 840
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	648 140	653 514
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	94 419	117 995
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	742 559	771 508
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	418 837	429 713
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	418 837	429 713
PROVISIONS		
Provisions pour risques	24 447	
Provisions pour charges	85 292	84 758
TOTAL PROVISIONS (III)	109 739	84 758
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	377	92
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 129	132 060
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	170 115	195 625
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 996	118 557
Autres dettes	25 359	1 526
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	310 976	447 860
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 582 111	1 733 840

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	168 389	181 203
Ventes de biens	63 508	73 849
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	177 733	168 558
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	741 363	970 032
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	21 352	8 641
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	99 145	19 264
Autres produits	6 585	24
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 278 075	1 421 571
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	46 037	55 811
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (1)	252 484	211 847
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	24 432	17 272
Salaires	544 279	491 743
Cotisations sociales	200 275	187 994
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	60 744	65 514
Dotations aux provisions	31 288	7 214
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	119 751	383 751
Autres charges	4 794	10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 284 086	1 421 157
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-6 011	414
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 839	2 502
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 839	2 502
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 203	1 311
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 203	1 311
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	637	1 191
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-5 374	1 605
Produits exceptionnels (V)		72 754
Charges exceptionnelles (VI)		3 520
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		69 234
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 279 914	1 496 828
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 285 288	1 425 988
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-5 374	70 840
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
(1) Y compris autres charges externes : redevances de crédit-bail mobilier	14 384	18 914

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 582 110,57 €**.

Le résultat net comptable est une **perte** de **-5 374,12 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social, nature et périmètre des activités et moyens mis en œuvre

L'association a pour but :

- Toute activité de recherche appliquée et développement consistant en des travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles en matière viticole, œnologique et de sélection des cépages ;
- De rechercher des procédés techniques et expérimentaux sur la culture des vignobles ainsi que l'amélioration des moyens et conditions d'exploitation de la filière viticole (exploitants, structures de production) ;
- De mettre en œuvre les orientations viticoles définies par la profession et financées par les collectivités publiques selon une enveloppe budgétaire allouée en fonction d'une quote-part des dépenses affectées au programme de recherche ;
- De trouver des ressources extérieures aux subventions publiques permettant de couvrir le programme de recherche, par la vente des produits de l'association ou la réalisation de prestations ou d'études à destination des activités viticoles ;
- La formation des exploitants viticoles, ou des personnes relevant des professions connexes au secteur, en vue de développer les techniques des adhérents ainsi que l'enseignement auprès d'établissement scolaires.

Pour réaliser son objet social, l'association dispose de locaux situés au pôle agronomique de San Giuliano.

Elle possède également du matériel de laboratoire et de vinification.

L'association a un effectif moyen de 13 personnes.

Les ressources de l'association sont constituées par :

- Les cotisations annuelles de ses membres ;
- Des dotations à la Recherche de la part des syndicats des producteurs, conseil interprofessionnel ou toutes autres structures professionnelles ;
- Les produits des ventes de matières issues de la recherche (levures, greffons, etc.), des prestations intellectuelles et techniques ;
- Les recettes des manifestations de toute nature organisées par l'association dans le cadre de ses statuts,
- Des subventions publiques (Europe, Etat, Région, Département, Commune) dans le cadre de plans d'actions à durée déterminée renouvelable éventuellement, conçus par les pouvoirs publics et privés et confiés particulièrement au CRVI de Corse, en faveur du développement local de la viticulture, de la recherche biologique, œnologique et toute autre perspective d'amélioration de la vigne, des vins et la diffusion des connaissances.

Elles peuvent également comprendre toute autre ressource non interdite par les lois et règlements en vigueur.

Faits caractéristiques de l'exercice et événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Fais caractéristiques de l'exercice

- Provision pour majorations et pénalités MSA :

Une provision pour risque d'un montant de 24 447 euros a été comptabilisée au 31/12/2025 concernant des majorations et pénalités sur les cotisations MSA des années 2023 à 2025.

L'association a effectué une demande de remise de ces majorations et pénalités.

A la date d'arrêté des comptes annuels, la réponse à cette demande n'était pas encore parvenue, c'est pourquoi l'association a décidé de provisionner la totalité des majorations et pénalités réclamées par la MSA.

- Subvention FEDER CORSICADELLE :

L'édition de la convention relative à la subvention liée au projet AGRIRESILIENZA, portée par l'ODARC en qualité de chef de file, est différée du fait d'une instruction supplémentaire du dossier au niveau de la Collectivité de Corse. Cette instruction ne devrait pas remettre en question l'attribution de la subvention. Dans ce cadre, la subvention a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2025 pour un montant de 82 042 euros et des fonds dédiés ont été constatés pour un montant de 69 946 euros.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	non applicable
Bureaux	non applicable
Agencements	3 à 10 an
Mobilier	non applicable
Travaux	non applicable
Matériel et outillage	
Matériel	3 à 5 ans
Outillage	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	3 ans
Brevets	non applicable
Autres	non applicable

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir.

Subventions

Inscription proratisée :

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective et taux de charges sociales moyen de 44.48%),

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 85 292 euros. La dotation de l'année est de 6 841 euros et la reprise est de 6 307 euros.

Provision pour risques et charges

L'association applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les investissements ne sont financés qu'en partie par les subventions, l'association devant assumer le reliquat. Pour financer ces investissements, les cotisations ont été affectées dans le plan d'investissement pour les prochaines années, ce qui se traduit par la constatation de fonds dédiés.

Ces sommes inscrites en fonds dédiés sont rapportées en produit au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des investissements. Pour les immobilisations amortissables, l'association a choisi de rapporter en produits le montant de l'acquisition sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.

Contributions volontaires en nature

Concernant la valorisation du temps de travail, l'heure de travail a été déterminée en retenant le coût horaire moyen des cadres ingénieurs du CRVI sur l'année 2025. Le taux horaire moyen obtenu s'élève à 40 euros de l'heure.

Les frais kilométriques sont évalués en fonction des kilomètres parcourus par le bénévole et au tarif en vigueur soit 0.697 euros du kilomètre.

Le bénévolat concerne les interventions (hors fonction de Présidente) de Madame VANUCCI COULOMERE Josée :

- 129 heures soit 5 160 euros effectués pour des missions opérationnelles au sein du CRVI pour l'année 2025;
- Les frais kilométriques s'élèvent eux à 2 002 euros pour 2 872 km à 0.697 euros le kilomètre.

Les contributions volontaires en nature représentent des sommes non significatives, qui ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association, elles n'ont donc pas été comptabilisées au cours de l'exercice.

Cotisations

L'association comptabilise les cotisations en produits lorsqu'elle génère un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation en produit.

Autres informations

Pour l'exercice 2025, une partie des prestations d'analyses est liée à la "charte associative du patrimoine viticole corse" et n'entre pas par ce biais dans la détermination du seuil des 80 011 euros (seuil de franchise des impôts commerciaux pour les activités accessoires).

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Cette réforme entraîne une évolution de la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, ainsi qu'une redéfinition du résultat exceptionnel et la suppression de la notion de transferts de charges.

Ce changement constitue un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective, sans incidence sur les modalités de reconnaissance ni sur l'évaluation des éléments comptables. Aucun retraitement des exercices antérieurs n'a été effectué.

Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (pour 29 654 euros). En 2024, elles figuraient en produits exceptionnels (pour 23 366 euros) ;

- Les reprises de provisions pour pertes constatées sur les soldes de subventions à percevoir figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (pour 9 791 euros). En 2024, elles figuraient en produit exceptionnels (pour 44 216 euros) ;
 - Les pertes constatées sur les versements de subventions par les organismes financeurs figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (pour 4 786 euros). En 2024, elles figuraient en charges exceptionnelles (pour 3 365 euros) ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).
- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances.
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	18 894	500		19 394
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 363			4 363
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	619 196	7 829		627 025
Autres immobilisations corporelles	81 856	6 232		88 087
Immo. en cours, avances et acomptes	814			814
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15			15
Prêts	1 000			600
Autres immobilisations financières	30			30
TOTAL	726 168	14 561		740 328

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences	3 ans	Linéaire	18 101	468		18 569
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire	467 433	40 346		507 778
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	70 575	6 682		77 257
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			556 109	47 496		603 604

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	6 512	2 418	4 454	4 475
Autres créances	19 441	10 831	10 591	19 681
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	25 953	13 249	15 045	24 156

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	600	600		
Autres immo. financières	30			30
Clients douteux	5 250	5 250		
Autres créances clients	84 400	84 400		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	13 452	13 452		
Autres impôts				
Divers	822 345	822 345		
Groupes et associés	9 650	9 650		
Débiteurs divers	352	352		
Charges constatées d'avance	6 883	6 883		
TOTAL	942 962	942 932		30
Prêts accordés en cours d'exercice	2 800			
Rembours. obtenus en cours d'exercice	2 200			
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	6 883	
TOTAL	6 883	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	582 674	70 840			653 514
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	70 840	-70 840		5 374	-5 374
TOTAL	653 514			5 374	648 140
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	117 995		8 894	32 470	94 419
Provisions réglementées					
TOTAL	117 995		8 894	32 470	94 419
TOTAL GÉNÉRAL	771 509		8 894	37 844	742 559

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
SUBVENTION VITILIENGE	139 305		32 452			106 852	
SUBVENTION VITICORSALTI	219 897		49 098		-31 483	139 316	
SUBVENTION DRARI		28 305				28 305	
CORCICADELLE							
SUBVENTION FEDER		69 946				69 946	
CORCICADELLE							
TOTAL	359 202	98 251	81 550		-31 483	344 419	
Contributions financières d'autres organismes							
COTISATIONS	70 512	21 500	17 594			74 418	
TOTAL	70 512	21 500	17 594			74 418	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	429 714	119 751	99 144		-31 483	418 837	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non- utilisées	À la clôture de l'exercice
Provision pour pensions et obligations	84 758	6 841		6 307	85 292
Provision pour pénalités MSA		24 447			24 447
TOTAL	84 758	31 288		6 307	109 739

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	377	377		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	110 129	110 129		
Personnel et comptes rattachés	56 568	56 568		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	90 776	90 776		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	348	348		
Obligations cautionnées				
Autres Impôts, taxes et assimilés	22 422	22 422		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	4 996	4 996		
Groupe et associés				
Autres dettes	25 359	25 359		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	310 975	310 975		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus à payer	377	
Fournisseurs - Factures non parvenues	13 002	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	56 568	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	23 828	
TOTAL	93 775	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	6 605	
TOTAL	6 605	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	9 460	
Afférents aux services autres		
TOTAL	9 460	

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Rémunérations allouées aux organes de direction : 141 526

Opérations et engagements hors bilan

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Provision
Indemnités de fin de carrière	85 292

L'engagement de retraite est évalué conformément à la convention collective.

La provision IFC est calculée sur la base de l'article II.25 de la convention.

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants :

- Taux de charges patronales moyen de 44.48%
- Table de mortalité 1997/1999.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	7
Cadres et ingénieurs	6
TOTAL	13

Informations complémentaires

Tableau des subventions d'exploitation

Subventions	Accordées du 01/01/2025 au 31/12/2025	Dont reçues du 01/01/2025 au 31/12/2025	Comptabilisées ultérieurement
FRANCE AGRIMER	487 709	147 062	340 647
SGAC	8 600		8 600
ODARC	102 142		102 142
FEDER	82 042		82 042
DRARI	31 216	11 336	19 880
TOTAL	711 709	158 398	553 311

Tableau des subventions d'investissement

Subventions	Accordées du 01/01/2025 au 31/12/2025	Dont reçues du 01/01/2025 au 31/12/2025	Comptabilisées ultérieurement
FRANCE AGRIMER	2 496		2 496
ODARC	2 333		2 333
VITICORSALTI	4 065		4 065
TOTAL	8 894		8 894